

Charte Écologique de l'Association « La Compagnie Les Réverbères »

Préambule

En cohérence avec ses valeurs sociales fortes et son engagement pour un monde plus juste et respectueux, **La Compagnie Les Réverbères** s'engage à intégrer une démarche écologique dans l'ensemble de ses activités. Consciente des défis environnementaux actuels, l'association affirme sa responsabilité en tant qu'acteur culturel et éducatif pour contribuer à la préservation de l'environnement.

1. Engagements généraux

1. Réduction de l'impact écologique

La Compagnie s'engage à réduire son empreinte écologique en adoptant des pratiques responsables dans la conception, la production, et la diffusion de ses spectacles et activités.

2. Sensibilisation

Par ses créations et actions éducatives, la Compagnie intègre des messages promouvant l'écologie, la protection de l'environnement et les comportements durables.

3. Éthique et durabilité

Tous les choix artistiques, matériels et logistiques sont effectués dans le respect des principes du développement durable.

2. Écologie et productions artistiques

1. Écoconception des spectacles

- Favoriser l'utilisation de matériaux recyclés, recyclables ou d'origine durable pour les décors, costumes et accessoires.
- Réutiliser autant que possible les éléments scénographiques d'une production à l'autre.

2. Gestion des ressources

- Réduire la consommation énergétique en utilisant des éclairages LED et en optimisant les temps d'utilisation des équipements techniques. Création artistique de plan feu favorisant la led plutôt que les projecteurs traditionnels.
- Minimiser le gaspillage d'eau et d'électricité lors des répétitions et représentations. Mise en place de plats végétariens lors des tournées. Demande spécifique inclus dans les fiches techniques.

3. Mobilité durable

- Privilégier les transports en commun, le covoiturage ou des véhicules à faible impact carbone pour les déplacements des équipes.
- Réduire l'empreinte carbone liée aux tournées en regroupant les déplacements lorsque possible.

3. Logistique et vie associative

1. Gestion des déchets

- Mettre en place le tri des déchets dans tous les lieux où l'association intervient.
- Limiter les emballages à usage unique et privilégier les contenants réutilisables.

2. Approvisionnement responsable

- Favoriser les fournisseurs locaux, éthiques et engagés dans une démarche durable.
- Limiter l'achat d'objets neufs en privilégiant la location ou la seconde main.

3. Sobriété numérique

- Réduire l'impact environnemental des outils numériques en limitant les envois d'e-mails volumineux, en optimisant le stockage des données et en favorisant les réunions à distance pour limiter les déplacements.

4. Sensibilisation et partenariats

1. Éducation à l'écologie

- Intégrer des ateliers et des temps de sensibilisation à l'environnement dans ses activités éducatives, notamment auprès des publics scolaires et des familles.

2. Partenariats écoresponsables

- Collaborer avec des associations et organisations engagées dans la transition écologique.
- Choisir des lieux partenaires respectant des normes environnementales pour les représentations et événements.

3. Communication responsable

- Limiter les supports de communication imprimés et privilégier les outils numériques écoresponsables.
- Si nécessaire, utiliser du papier recyclé ou labellisé FSC/PEFC pour les impressions.

5. Suivi et amélioration continue

1. Évaluation des pratiques

- Mettre en place un suivi annuel des actions écologiques réalisées et évaluer leur impact.
- Identifier les axes d'amélioration et ajuster la charte en conséquence.

2. Formation des membres

- Sensibiliser et former régulièrement les membres de l'association et ses bénévoles aux pratiques écoresponsables.

3. **Transparence**

- Communiquer publiquement sur les démarches écologiques de l'association et ses progrès.
-

Conclusion

La Compagnie Les Rêverbères réaffirme son engagement pour un théâtre et une culture respectueux de la planète et de ses habitants. Par cette charte, elle appelle ses membres, partenaires et publics à se joindre à cette démarche collective pour un avenir durable.

(Adoptée par le Conseil d'Administration de l'association le [date]).